



**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
du mardi 21 février 2023 à 20 heures  
à la Mairie de VION - Salle du Conseil Municipal**

Etaient présents : David BONNET, Maire, Robert FAY, Catherine NALPOWIK, Adjoint, Florence BLACHE, Huguette JOLIVET, Stéphane JUNIQUE, Arnaud LEBRETON, Sylvain MAURIN, Pascaline MAXANT, Cédric RIBEYRE, Frédéric SOUBEYRAND, Philippe TERRY, Pierre VERGNES, Didier VIALLET, conseillers.

Absent excusé : Samuel ALBERT (Pouvoir à David BONNET).

Secrétaire de séance : Catherine NALPOWIK.

La séance débute à 20h10. Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal du 19 décembre 2022 est approuvé, à l'unanimité.

**L'ordre du jour :**

**Révision Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VION :  
PADD (Projet d'Aménagement et du Développement Durables) -  
Version actualisée de Janvier 2023 :**

Dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Commune de Vion, M. le Maire rappelle que les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ont été débattues, en réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2021, pour la version de ce document de juillet 2021 et en réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2021, pour la version de septembre 2021.

M. le Maire présente le PADD corrigé, prenant en compte les remarques de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, dans le cadre de son PLH (Programme Local de l'Habitat), à savoir : Pour la croissance démographique, le nombre prévu (40 logements) est ramené autour de 33 logements. Un nombre de 3 logements mobilisés est envisagé. L'objectif du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) avec une densité de 18 logements à l'hectare (au lieu de 15 logements à l'hectare, comme indiqué précédemment) est ajusté sur cette troisième version.

Le Conseil Municipal prend note de ces ajustements insérés dans cette nouvelle version de Janvier 2023 du PADD.

(arrivée de Sylvain MAURIN)

**Reconduction Convention Calcul Allocations Chômage -  
Centre de Gestion de l'Ardèche / Commune de VION :**

M. le Maire rappelle la délibération N° 2021/026, en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, au terme de laquelle, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la nouvelle mission facultative, pour le calcul des allocations chômage, proposée par le CDG07 (Centre de Gestion de l'Ardèche).

Le prix de la prestation horaire a été fixé à 30 € auquel s'ajoutent des frais de dossier de 10 € par agent, le coût total étant facturé en fonction du nombre d'heures consacré au dossier.

La convention correspondante « Calcul des allocations d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) » a pris fin le 31/12/2022.

Afin de continuer à bénéficier de cette prestation mutualisée avec le CDG03 (Centre de Gestion de l'Allier), le CDG07 propose la signature d'un avenant, pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2024.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de continuer à bénéficier de cette prestation « Calcul des allocations d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) » ;

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout avenant à la convention de calcul des allocations ARE avec M. le Président du CDG07, ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal, en cas de besoin.

**Prorogation Convention d'assistance administrative sur les dossiers CNRACL -  
Centre de Gestion de l'Ardèche / Commune de VION :**

M. le Maire rappelle la délibération N° 2020/043, en date du 2 juillet 2020, au terme de laquelle, le Conseil Municipal a décidé de continuer à adhérer à la mission facultative de contrôle des dossiers CNRACL des agents communaux, proposée par le CDG07 (Centre de Gestion de l'Ardèche).

La convention correspondante fixant le coût des actes à facturer à la collectivité est arrivée à échéance le 31 décembre 2022. Il est proposé la signature d'un avenant de prorogation, afin de continuer à bénéficier des services du CDG07, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention de partenariat entre la CDC (Caisse des dépôts et Consignations) (branche CNRACL) et le CDG07.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de continuer à bénéficier du soutien du CDG07, pour le contrôle des dossiers CNRACL des agents communaux ;

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout avenant à la convention d'assistance administrative sur les dossiers CNRACL avec M. le Président du CDG07, ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal, en cas de besoin.

**Compte-rendu sommaire Réunion du Conseil d'Ecole du 03/02/2023 :**

La prévision des effectifs reste stable, passant de 64 à 65 élèves (dont 10 arrivées possibles en PS), pour la prochaine année scolaire. Les niveaux resteront donc inchangés (3 classes : PS-MS-GS : 23 – CP-CE1-CE2 : 20 – CM1-CM2 : 22).

Services périscolaires (cantine et garderie) : Information sur les mouvements de personnel ; rappel sur les modalités de désinscription ;

Présentation des projets, sorties et fêtes ;

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : Présentation des exercices réalisés ; un système sonore plutôt que visuel est à l'étude par la Mairie, en concertation avec les enseignantes.

Concernant les services périscolaires (cantine et garderie), en cas de grève, chaque parent concerné doit procéder à la désinscription.

**Compte-rendu sommaire Réunion des Associations du 25/01/2023 :**

. Présentation des changements des membres du bureau de l'Amicale Laïque et d'Entraide et Solidaires ;

. Etablissement du calendrier des événements ;

. Passage de l'Ardéchoise sur Vion, Chemin de Varogne, le 14 juin prochain. La secrétaire de l'Amicale Laïque de Vion sera référente.

**Demandes de subvention 2023 :**

Les subventions sollicitées par les Associations de Vion : Jard'In Vion et Les Angelots seront votées lors du budget primitif 2023.

. Il n'est pas donné suite à la demande de subvention formulée par BTP CFA Loire.

. Secours populaire français de Tournon « Urgence Turquie/Syrie » : Le Conseil Municipal met la demande de subvention en attente, suivant l'action d'ARCHE Agglo.

**Logements communaux Rue des Ecoles -  
Régularisation des charges locatives 2022 :**

M. le Maire énonce les éléments suivants concernant les locataires des logements communaux situés 42 Rue des Ecoles :

**Mme Eloïse Ourrag – Locataire de l'appartement A :**

Le total des charges récupérables est de : 1 358 €, détaillé, comme suit, pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, soit :

Charges de chauffage : 1 241 litres x 0.978 € = 1 214 €

(Prix moyen Fioul premier : 0.978 € TTC/Litre (Moyenne Livraisons Fioul : 20/12/21, 17/02/22, 14/12/22)

Remboursement Taxe Ordures Ménagères : 144 €

Total : Charges locatives réelles : 1 214 € + 144 € = 1 358 €

Montant total de la provision, pour cette même période : 1 200 €.

La régularisation fait donc apparaître un solde en faveur de la commune de 158 €.

**M. Alexis Laurier – Locataire de l'appartement B :**

Consommation Fioul : 131 litres, pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Prix moyen Fioul premier : 0.978 € TTC/Litre (Moyenne Livraisons Fioul : 20/12/21, 17/02/22, 14/12/22)

Participation chauffage : 128 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de M. le Maire ;

- CHARGÉ M. le Maire d'émettre les titres de recette correspondants auprès des locataires.

**Bâtiment communal de La Gare -**

**Mandat de location non exclusif :**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Vion est propriétaire du bâtiment de « La Gare », situé 60 Allée de La Gare à VION. Le local, au rez-de-chaussée, et le logement, à l'étage, sont actuellement vacants.

M. le Maire propose de confier la recherche locative du local et du logement à une agence immobilière qui serait chargée également d'établir le bail et l'état des lieux, sachant qu'au préalable une mise à jour des diagnostics immobiliers sera effectuée.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de M. le Maire ;

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer un mandat de location non exclusif de l'ensemble immobilier et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération avec les deux agences immobilières sollicitées : 45<sup>ème</sup> Parallèle et Guy Hoquet ;

- Dit que les honoraires correspondants, à la charge du bailleur, seront inscrits au budget communal.

**ARCHE Agglo : Inscription Nettoyage de printemps 2023 :**

Le samedi matin 25 mars à 9 heures, à VION.

**Informations diverses :**

- Vidéoprotection :

Le chantier est en cours, pour le bâtiment de la mairie, c'est terminé avec 2 autres sites, il reste 3 sites qui nécessitent des travaux de génie civil.

. Aide financière confirmée de la Poste; dans le cadre du contrat de présence postale « 2020-2022 » : 4 959.40 €.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de procéder à l'encaissement de cette aide.

. Subvention Etat (FIPD) : Autorisation de prolongation du délai d'achèvement des travaux du 31 décembre 2022 au 30 juin 2023.

. Un avenant a été signé avec l'Assurance SMACL, pour un montant de 175.05 €/an, pour assurer les équipements (caméras/Bornes).

- Projet :

. Réhabilitation partielle de l'école :

La demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été déposée. Les autres demandes de subventions et la Demande Préalable de travaux sont en cours.

. Eglise - Mise en conformité électrique.

L'entreprise d'électricité Rioux et associés doit réaliser des photos pour le Technicien des services culturels et des bâtiments de France (DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES).

- Travaux - Acquisitions :

- . Elagage Platanes (27) + Acacia (1) + Cyprès (1) : Commande passée à SARL Forage Savin à Vion, pour un montant de 8 748 € TTC ;
- . Commande Travaux Rampe et Entrée Salle des Ferrats : 1 732 € TTC, pour la réalisation Fin avril, début mai, par Les Brigades vertes de Tremplin ;
- . Marquage complémentaire/Espaces publics par Tremplin : 405.17 € TTC
- . Travaux Passage Rue des Ecoles à la Rue Royale, devis en attente du budget primitif.
- . Achat d'un sécateur électrique à Gautier Location : 1 560 € TTC.

- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Le PCS révisé a été déposé en Sous-Préfecture de Tournon avec le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) mis à jour.

Une version allégée du PCS est consultable en mairie, elle est dépourvue des renseignements personnels.

Le DICRIM est en ligne sur le site de la commune et une distribution est prévue avec le prochain bulletin municipal.

Dans les prochains mois, un petit exercice sera créé, en mairie, sans les administrés, pour simuler le travail, l'organisation et l'interaction des cellules.

- Personnel communal :

. Recrutement d'un agent technique contractuel, à temps non complet (23/35 heures), pour une première période de 3 mois (01/03/23-31/05/23), sur un emploi non permanent « Accroissement temporaire d'activité », pour l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

. Reconduction Contrat à Durée Déterminée, sur un Emploi non permanent « Accroissement Temporaire d'Activité », du 06 février 2023 au 09 juillet 2023, pour 12 heures de travail par semaine de classe, pour assurer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent (service des repas à la cantine scolaire, encadrement et surveillance des enfants/Temps périscolaires, entretien des locaux).

- Evènements :

. 5ème étape Course cycliste Paris-Nice : Jeudi 09 mars : l'accès à la RD 86 sera réglementé pour cette évènement.

. L'Arderaid : Dimanche 26 mars 2023 (courses nautique, d'orientation, VTT...)

. Quelques p'Arts, le dimanche 23 avril 2023, dans le cadre du Temps fort Création : 2 spectacles ; 11h30 (déambulatoire de l'école à la place du Colon) et 14h30 (Allée Platanes).

. L'Ardéchoise : le mercredi 14 juin, elle passera sur le territoire de Vion (Chemin de Varogne/ ViaRhôna).

- SDEA (Syndicat de développement d'Equipement et d'Aménagement) :

M. le Maire présente un nouvel adhérent : la commune de Brossainc.

- Demande de contacts du Conseil Municipal :

Cette demande est formulée par la Collaboratrice parlementaire de Laurence Heydel Grillere, Députée de l'Ardèche.

Tous les membres sont d'accord pour transmettre leur adresse électronique.

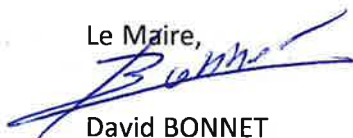
- Programmation Prochaines réunions :

- . Commission Communication, le vendredi 24 février 2023 à 16h30
- . Commission Finances, le 24 mars 2023 à 14h
- . Conseil municipal, le 04 avril 2023 à 20h
- . CCAS, semaine 14 à confirmer.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h30.

Le présent procès-verbal a été arrêté le 04 avril 2023.

Le Maire,

  
David BONNET



La secrétaire de séance,

  
Catherine NALPOWIK